



Yves CHASTAN
Sénateur de l'Ardèche
Maire de Privas

Privas, le 13 avril 2010

21 AVR. 2010

Monsieur Marc SANCHEZ
Secrétaire Général du SDI
Antenne Rhône-Alpes
2, rue de la Chauderaie
69340 FRANCHEVILLE

Réf. : YC/MV/2010-04-603

Monsieur,

Par un courrier reçu à ma permanence parlementaire le 10 mars dernier, vous avez appelé mon attention sur le projet de loi relatif à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée. Je vous en remercie.

Examiné en première lecture dans le cadre de la procédure accélérée engagée par le Gouvernement, le texte a été adopté le 8 avril dernier par les Sénateurs du groupe de la majorité UMP-Nouveau Centre. *A contrario*, et aux côtés de mes collègues du Groupe Socialiste du Sénat, j'ai voté contre ce projet de loi qui, comme vous le présentiez, n'apporte pas la protection attendue et nécessaire du patrimoine personnel des entrepreneurs individuels contre les banques.

En effet, si cette loi prévoit et organise la scission des patrimoines, elle ne protège pas véritablement le patrimoine personnel, et ne garantit pas aux entrepreneurs un réel accès au financement. Les banques continueront bien sûr d'exiger des sûretés réelles constituées sur le patrimoine personnel.

De plus, on ne peut que regretter la procédure d'urgence qui a été imposée par le Gouvernement pour voter cette loi, car ce délai n'a pas permis la réflexion qui était nécessaire au vote d'un tel texte, attendu depuis trente ans. Les mesures allant dans ce sens se sont déjà succédées, sans qu'aucune ne donne satisfaction. Cette dernière loi viendra vraisemblablement grossir leurs rangs, au risque de compliquer davantage les choses, avec un empilement des statuts existants pour les entrepreneurs.

Pour finir, le régime de l'EIRL semble s'inscrire dans la même veine que le statut de l'auto-entrepreneur, et risque d'accroître encore davantage la

Permanence parlementaire - 2, rue Elie Reynier - 07000 PRIVAS

Tél. : 04 75 30 54 10 - Fax : 04 75 30 58 83 - permanence@yveschastan.fr - www.yveschastan.fr

précarité du marché du travail. Seule une politique durable pour l'emploi et contre le chômage peut lutter contre cette précarité : agir sur la fiscalité ne saurait modifier en profondeur la donne du marché du travail.

En vous réitérant mon soutien, et en restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Yves CHASTAN
Sénateur - Maire

